

COMITE TECHNIQUE DE RÉSEAU

7 décembre 2021

LES CRÉDITS DE LA DGFIP

Retour sur l'exécution 2021

Chronique des crédits T2/HT2 du programme de la DGFIP sur la période 2019/2021 :

En M€	Exécution 2019		Exécution 2020		Prévision 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
T2	6 819,9	6 819,9	6 719,8	6 719,8	6 631,7	6 631,7
HT2	933,1	858,6	935,9	856,9	1 036,4	972,2
Total P156	7 753	7 678,4	7 655,7	7 576,7	7 668,1	7 603,9
Dépenses sur financement externe	16,7	10	32	22,7	42,9	27,3
Total P156 + financement externe	7 769,7	7 688,4	7 687,7	7 579,4	7 711	7 631,2

Le budget de la DGFIP en 2021 permet la poursuite de chantiers structurants, parmi lesquels la construction progressive du réseau de proximité ainsi que la résorption de la dette technique et la transformation numérique.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité ainsi que le dispositif de relocalisation des services (actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles vers des territoires ruraux et péri-urbains) trouvent notamment leur traduction dans :

- l'accompagnement marqué des agents et des cadres, tant en termes financiers (près de 23M€ devraient être versés au titre de la prime de restructuration - PRS et de l'indemnité de départ de volontaire -IDV) qu'en termes de formation, d'appui et de conseil dont une partie sera cofinancée par le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH à hauteur de 10,3M€) ;
- le dynamisme des dépenses immobilières (la prévision de dépenses pour 2021 est de 317 M€ en CP soit une augmentation de plus de 50M€ par rapport à 2019) marquées par un volume important d'opérations d'entretien courant et lourd ainsi que des projets d'acquisition et de construction. Les travaux immobiliers ont ainsi pu significativement avancer notamment pour ce qui concerne des opérations importantes à Paris Réaumur, Marseille, Montpellier, Nanterre ou encore au Havre.

Par ailleurs, en lien avec la crise sanitaire, les dépenses sur l'activité « services », qui couvrent les opérations de nettoyage et de sécurité notamment, sont toujours nettement plus élevées que celles observées en septembre 2019 (45M€ en AE et 40M€ en CP en 2021 contre 29M€ en AE et 27M€ en CP en 2019).

Les effets de la crise sanitaire se font également ressentir sur les dépenses métiers et fonctionnement courant. Ainsi, les dépenses de formation et de frais de déplacement connaissent un ralentissement notable (une baisse d'environ 17M€ par rapport à 2019) en

raison des périodes de confinement et de l'habitude prise d'organiser des réunions ou des formations dans un format de visio-conférence (ou encore du développement des formations en ligne).

A l'inverse, les dépenses informatiques restent dynamiques (la prévision de dépenses pour 2021 se situe à 337M€ en AE et 297M€ en CP) s'expliquant notamment par :

- la poursuite des actions visant à la modernisation du SI de la DGFiP (exemples : les opérations lourdes consistant à permettre de sortir des technologies dont la pérennité n'est plus assurée ainsi que les opérations prioritaires concernant la sortie des applications de l'environnement GCOS7 et PacBase). Ces opérations représentent plus de 22M€ de crédits engagés en 2021 ;
- la rénovation des applications métiers les plus anciennes (ex : Iliad, Fidji) ;
- l'avancement de nombreux projets informatiques tels que le Portail commun du recouvrement ou GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers).

Enfin, la campagne d'achat en ordinateurs portables dont a pu bénéficier une grande partie des agents s'est poursuivie afin d'offrir un environnement professionnel et un accompagnement de qualité dans le cadre du protocole télétravail (circulaire du 26 mai 2021 relative au télétravail dans la fonction publique, note RH2C/2021/04/2838 du 22 avril 2021).

Budget 2022

En M€	PLF 2021		PLF 2022	
	AE	CP	AE	CP
T2	6 688 ,4	6 688 ,4	6 608,7	6 608,7
HT2	963,3	902,8	974,9	939,9
Total P156	7 651,8	7 591,3	7 583,6	7 548,6

Le projet de loi de Finances 2022 actuellement débattu au Parlement s'inscrit dans la trajectoire triennale 2020-2022 du COM.

Pour le budget 2022, des crédits continueront d'être positionnés pour la résorption de la « dette technique matérielle » du SI et le financement des projets innovants comme la facturation électronique dont les travaux de conception fonctionnelle et technique de la plateforme publique de dématérialisation des factures débuteront en 2022 (dans la perspective d'une première expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un déploiement qui interviendra le 1^{er} juillet suivant).

La transformation numérique de la DGFiP sera également financée par des fonds externes (fonds de transformation de l'action publique FTAP, fonds de transformation ministériel FTM, plan de relance en particulier). Pour rappel, la DGFiP a déjà bénéficié de cofinancement à hauteur de 32M€ en 2020 et 43M€ en 2021.

En parallèle, d'importants crédits immobiliers continueront d'accompagner les différents chantiers immobiliers tels que :

- la poursuite des travaux liés au NRP selon une ampleur financière équivalente à celle de 2021 (à hauteur d'environ 19M€) ;
- en matière de relocalisation, l'installation de 26 autres structures en 2022 (en complément des 21 services implantés au 1^{er} septembre 2021) ;
- le lancement d'une campagne de rénovation des accueils des sites pérennes conformément aux objectifs du COM ;

En 2022, conformément à l'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des agents et des transformations, un fonds dédié à l'amélioration des conditions de vie au travail doté de 10M€ sera mis en place.